

APPEL À CANDIDATURES

Créez votre club étudiant et rejoignez *L'Association Internationale des Clubs Leaders Étudiants Francophones*

Connectez-vous à 200 clubs étudiants dans le monde pour imaginer et co-construire un espace francophone à votre image !

En 2022, l'AUF lançait un réseau de Clubs Leaders Étudiants Francophones (CLÉF) afin d'accompagner la jeunesse dans ses projets associatifs, soutenir son autonomisation et faire émerger une génération de Leaders Francophones responsables et engagés.

Deux ans plus tard, sous l'impulsion des étudiants, le réseau prenait son envol et devenait une association autonome, l'Association Internationale des Clubs Leaders Étudiants Francophones (AICLÉF) contribuant activement à l'organisation et à l'animation du réseau de CLÉF parrainés par l'AUF.

L'association est aujourd'hui présente dans 60 pays où elle organise, en collaboration avec l'AUF, plus de 5200 heures d'activités locales, nationales et internationales à destination de 42000 bénéficiaires.

Pourquoi une *Association Internationale de Clubs Leaders Étudiants Francophones* ?

Fédérer tous les clubs sous la forme d'une association permet de :

- **Sensibiliser les étudiants aux valeurs de la citoyenneté et aux défis sociétaux ;**
- **Promouvoir la mobilité** et les échanges entre les étudiants au sein de l'espace francophone ;
- **Défendre les valeurs liées à l'engagement, au volontariat**, à l'esprit d'équipe et à la solidarité active auprès de la jeunesse francophone ;
- Contribuer à **l'animation de la vie estudiantine** et au renforcement du « vivre ensemble dans la diversité » au sein des établissements d'enseignement supérieur membres de l'AUF par le développement de la dynamique associative ;
- Contribuer à l'instauration d'une plus **grande égalité des chances dans l'espace francophone** en offrant à la communauté étudiante un capital d'expériences, de connaissances et de relations propices à leur épanouissement et à leur autonomisation ;
- **Favoriser le développement de l'initiative et de l'esprit entrepreneurial** des étudiants.

Pourquoi adhérer au réseau CLÉF ?

Tous les clubs labélisés **CLÉF** seront éligibles aux avantages suivants :

- Un accès prioritaire aux **150 espaces de services de l'AUF** (Centres d'Employabilité Francophones, Campus Numériques Francophones, Laboratoires Multimédias Pédagogiques...) pour abriter des formations et/ou événements organisés par et pour les Clubs ;
- Un accès aux **50 prix et concours organisés en moyenne tous les ans par l'AUF** dans des domaines aussi variés que la littérature, la culture, les sciences, la vulgarisation, ou encore l'entrepreneuriat ;
- L'opportunité de supporter autant de que bénéficier du nouveau **Programme International de Mobilités et d'Employabilité Francophone (PIMEF)** ;
- Un soutien matériel et financier à **l'appui à l'organisation d'événements** ;
- Des **formations complémentaires** à celles délivrées par les établissements d'enseignement supérieur et couvrant la gestion et l'animation de structures associatives, l'entrepreneuriat, la gestion de projets, la communication et l'événementiel, le leadership... ;
- **L'ouverture sur un réseau international de pairs, de mentors et de partenaires** dans l'espace francophone afin de favoriser un partage d'expériences, de ressources et de projets de coopération.

A qui s'adresse cet appel à candidatures ?

Les étudiants des établissements membres de l'AUF, quelle que soit la discipline scientifique étudiée, sont éligibles à la création d'un club. Ce club peut prendre l'une des formes suivantes :

- **Un nouveau club** (création) ;
- **Un club existant demandant une labélisation AUF** (affiliation totale) ;
- **Une cellule AUF au sein d'une association d'étudiants internationale** (affiliation partielle).

Quelles sont les conditions d'éligibilité pour candidater ?

Les conditions d'éligibilité à l'adhésion au réseau de clubs étudiants AUF sont les suivantes :

- **Affiliation de l'établissement** : Le club doit être constitué et géré par des étudiants régulièrement inscrits à un établissement (ou affilié à une université) membre de l'AUF ;
- **Champs d'activité** : Les clubs doivent être actifs dans des domaines spécifiques.
Domaines concernés : Employabilité & Entrepreneuriat ; Culture, langues, arts ; sports ; Sciences & Technologies ; Développement durable.

- **Localisation de l'établissement**

Pour le 3^e appel à candidatures, seules sont éligibles les candidatures de clubs situés dans l'un des pays suivants :

AFRIQUE DU SUD	INDONESIE
ALLEMAGNE	IRAK
ANDORRE	KENYA
ANGOLA	MACEDOINE DU NORD
AZERBAIDJAN	MADAGASCAR
BOLIVIE	MALAISIE
BRESIL	MALI
CAP VERT	MAYOTTE
CHINE	MEXIQUE
COMORES	MOZAMBIQUE
COREE DU SUD	REUNION
DJIBOUTI	ROUMANIE
EMIRATS ARABES UNIS	SINGAPOUR
EGYPTE	SUISSE
FRANCE	THAILANDE
GRECE	TÜRKIYE
INDE	

- **Structure du Club** : Dans la mesure du possible, les clubs candidats doivent avoir un statut juridique autonome de type association/organisation sans but lucratif, conformément aux lois applicables dans le pays dudit club.
Le Club doit être apolitique, à but non lucratif, adopter un mode de gouvernance démocratique et un système d'adhésion transparent pour les étudiants.

Comment postuler ?

Les dossiers de candidature devront être soumis en ligne avant le **vendredi 4 juillet 2025 (23h59, Heure de Paris - France)** sur la plateforme d'Appels à propositions de l'AUF : <https://appels-propositions.auf.org/details?view=programme&cid=120>

Les dossiers de candidature doivent obligatoirement comporter les documents suivants :

- **Un formulaire d'autorisation de l'établissement**
- **Une charte Club AUF signée par le représentant du Club**
- **Un programme d'activités** prévisionnel pour l'année universitaire Sept. 2025- Août 2026
- **Les cartes d'étudiant-e scannées** du/de la Président-e et du/de la Vice-président-e